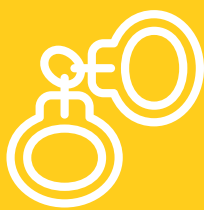
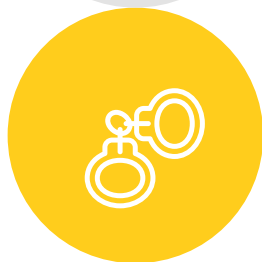


Ministère
de la Sécurité
publique

Profil de la population correctionnelle

2017-2018





Profil de population correctionnelle en 2017-2018



44 673 personnes
accusées ou condamnées
ont été prises en charge par
les Services correctionnels
du Québec [+ 10%]¹



24 262 personnes
En établissement de détention



14 378 personnes
Dans la communauté



6 033 personnes
En détention et dans
la communauté



14 %
sont des femmes

Origine



2,5 %
sont des Inuits



3,2 %
sont des
Autochtones
des Premières
Nations

Moyenne d'âge

25 À 49 ANS

La proportion de jeunes adultes diminue de deux points
de pourcentage par rapport à 2016-2017.



Santé

Certains présentent des problèmes
de santé physique ou mentale.
Près du tiers prennent des
médicaments d'ordonnance.



Intégration sociale

Ces personnes montrent
une faible intégration sociale,
une forte proportion d'entre elles
sont célibataires et ont un faible
taux de scolarisation.

NOTES

1. Les données sont celles de 2017-2018.

L'information entre crochets indique la variation par rapport aux données de 2016-2017.

La variation des pourcentages est calculée en point de pourcentage (pt ou pts).



Personnes incarcérées

Nombre de peines et de personnes



19 586
nouvelles peines
d'incarcération [+ 2 %]



30 295
personnes détenues
au moins un jour

Durée moyenne des séjours

Longues peines **172 jours**

Courtes peines **43 jours**

Détention provisoire **27 jours**

Peines discontinues **22 jours**

Type de peines imposées

58 % courtes
peines [- 1 pt]

20 % longues
peines

Taux d'incarcération

**443 personnes
DÉTENUES**

/100 000 habitants

Les Inuits, les personnes sans
diplôme, les personnes vivant
seules et les célibataires
présentent des taux
d'incarcération nettement
plus élevés



Infractions
liées à la détention

Les infractions les plus fréquentes
sont la possession de stupéfiants
dans le but d'en faire le trafic,
le défaut de se conformer à une
ordonnance de probation et
l'omission de se conformer
à un engagement

Population moyenne quotidienne



42 %

en détention provisoire,
majoritairement détenues dans les
établissements de détention de :

- Rivière des Prairies
- Montréal
- Québec (secteur masculin)



4 835
personnes
incarcérées
[- 4,6 %]



36 %

purgent une longue peine dans les
établissements de détention de :

- Montréal
- Québec (secteur masculin)
- Saint-Jérôme



Le samedi soir, il y a en moyenne

591 personnes

détenues purgeant une peine discontinue [+ 14 %]



Personnes suivies dans la communauté

Nombre de suivis et de personnes²

43 %

découlent d'une ordonnance d'heures de service communautaire

40 %

découlent d'une probation avec surveillance

20 411
personnes ont été suivies dans la communauté au moins un jour
[+ 13 %]

27 017
suivis dans la communauté
[+ 6 %]

Nombre moyen de dossiers actifs³



13 803
suivis de probation
[+ 843 dossiers]



2 564
suivis pour les autres mesures
[- 27 dossiers]



8 791
suivis d'heures de service communautaire
[+ 1 178 dossiers]

Environ **le tiers** des suivis des emprisonnements avec sursis et des heures de service communautaire ont été révoqués.

Direction des services professionnels correctionnels (DSPC)

La majorité des suivis pour une mesure sentencielle⁴ sont assurés par les DSPC des régions de Lanaudière, de Laval, de la Montérégie et de Montréal. Pour ces DSPC, le nombre de suivis est supérieur à celui de 2016-2017.

Cinq DSPC ont fait la majorité des suivis pour une mesure correctionnelle : Montérégie Nord Est, Laval, Lanaudière, Estrie, Québec Charlevoix et Laurentides.

DURÉE MOYENNE DES SUIVIS

560
jours

Probation

344
jours

Service communautaire

250
jours

Emprisonnements avec sursis et libérations conditionnelles

INFRACTIONS COMMISES AYANT MENÉ À UNE MESURE SENTENCIELLE

Trois infractions se démarquent :

1

Les voies de fait

2

Les agressions armées et l'infliction de lésions corporelles

3

Le défaut de se conformer à une ordonnance de probation

Taux de suivi – Mesures sentencielles



298
personnes suivies /100 000 habitants

- Les Inuits
- Les personnes âgées de 25 à 49 ans
- Les personnes sans diplôme
- Les célibataires

ont des taux de suivi nettement plus élevés

NOTES

2. Une personne peut avoir fait l'objet de plusieurs suivis au cours de l'année (par exemple un sursis suivi d'une probation).

3. Moyenne des dossiers actifs le 15 de chaque mois.

4. Mesure sentencielle : probation, sursis ou travaux communautaires. Mesure correctionnelle : permission de sortir et libération conditionnelle.

